

Mairie de le Biot

18 route de l'église

74430 LE BIOT

Tel : 04 50 72 12 06

mairie.lebiot@wanadoo.fr

**ARRÊTÉ DE MONSIEUR LE MAIRE
RÈGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
PORTANT OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
PORTANT PERMISSION DE VOIRIE
DANS LA COMMUNE DE LE BIOT : 16 ROUTE DE NICODEX
TRAVAUX DU 16/06/2025 AU 07/07/2025
N° 33/2025**

Le Maire de Le Biot,

Vu le code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-2 et L2213-1 du CGCT;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L113-2;

Vu la demande d'occupation du domaine public formulée par l'entreprise Groupe Daniel Moquet -TSA 54050-26 avenue de l'île Saint-Martin-92894 Nanterre Cedex 9 en vue de la réglementation de la circulation pour la rénovation d'allée, cours, terrasse, 16 route de Nicodex 74430 Le Biot,

vu l'accès étroit, la circulation se fera par alternat

Considérant l'occupation du domaine public pour la rénovation d'allée, cour, terrasse 16 route de Nicodex 74430 Le Biot ;

A R R Ê T E

Article 1 : Est autorisée (l'entreprise Groupe Daniel Moquet) à occuper le domaine public pour la rénovation d'allée, cours, terrasse, 16 Route de Nicodex 74430 Le Biot,

Article 2 : La circulation sur la voie communale route de Nicodex, 74430 Le Biot sera réglementée du 16/06/2025 au 07/07/2025, circulation par alternat,

Article 3 : La signalisation des travaux sera mise en place (panneaux, feux, barrières de sécurité...) par l'entreprise Groupe Daniel Moquet ,

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis :

-À l'entreprise Groupe Daniel Moquet ,

-À la brigade de gendarmerie de Montriond,

qui sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Henri-Victor TOURNIER

le 16 Juin 2025



Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification devant le Tribunal administratif de Grenoble.